

Le producteur doit recevoir un revenu raisonnable pour son travail. Sa confiance dans les perspectives à long terme du marché constitue un élément essentiel de la politique gouvernementale. Le producteur doit avoir accès à tous les marchés du Canada; il sera encouragé à contribuer à une exportation accrue de denrées alimentaires.

Le consommateur doit être sûr de recevoir pour son argent une contre-valeur équitable. Il doit être protégé contre les hausses soudaines du prix des denrées de première nécessité, hausses attribuables à la demande sur le marché international. Les garanties offertes aux producteurs contre les prix trop bas doivent avoir leur contrepartie dans des garanties visant à protéger les consommateurs contre les prix trop élevés.

A la longue, pour maintenir l'approvisionnement intérieur, il faut viser à l'utilisation maximale du sol canadien et tenir compte plus spécialement de la tendance à utiliser les terres arables à des fins non agricoles. Le Gouvernement a l'intention d'engager des pourparlers avec les Provinces puisque la question les intéresse vitalement.

Pour assurer un approvisionnement suffisant en denrées alimentaires, et à des prix raisonnables, vous serez saisis des mesures suivantes qui visent principalement à stimuler la production alimentaire:

- des prêts garantis et d'autres formes d'aide aux fermiers et aux pêcheurs pour leur permettre d'acheter ou de moderniser leur matériel;
- des modifications à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation en vue de fournir au Gouvernement de meilleurs moyens de stabiliser le marché canadien;
- l'accroissement de la main-d'œuvre dans le secteur de la production alimentaire;
- de l'aide à la construction de nouveaux entrepôts;
- des recherches visant à augmenter la production, à en améliorer la qualité et à en réduire les coûts;
- l'amélioration des installations portuaires destinées aux flottilles de pêche;
- des stimulants pour améliorer la prise par le Canada de réserves inexploitées de poissons;
- des paiements anticipés sur les récoltes pour que les producteurs puissent recevoir des versements en espèces en temps opportun;
- un plan de stabilisation agricole en vue de mieux rationaliser les décisions en matière de production;
- l'octroi de stimulants financiers suffisamment élevés pour encourager les jeunes fermiers à s'intéresser davantage à l'agriculture;
- de meilleurs services de formation vétérinaire;
- un programme d'assurance de mise en marché des grains des Prairies;
- l'amélioration des possibilités de transport ferroviaire pour le grain canadien;
- l'accroissement des réserves de grains de provende à des prix raisonnables;
- des stimulants visant à accroître l'élevage du bétail nécessaire aux marchés canadiens et aux marchés d'exportation.

Dans le cadre de sa politique économique, un des principaux moyens auxquels le Gouvernement recourt pour modérer l'inflation est l'accroissement de la production et des approvisionnements: de nombreuses mesures ont déjà été annoncées relativement à l'énergie et aux

denrées alimentaires. Il va de soi que les Canadiens doivent renforcer leur économie de maintes autres façons afin d'améliorer les possibilités d'emploi et de maîtriser davantage leurs propres affaires économiques.

On proposera d'aider les petites entreprises en leur procurant des secours financiers et de meilleurs services d'experts-conseils grâce à la création d'une banque fédérale d'expansion des entreprises commerciales. On prendra des dispositions pour étendre davantage la transformation des matières premières au Canada. Dans ce contexte d'une transformation plus poussée des ressources canadiennes et compte tenu d'un meilleur accès aux marchés mondiaux, le Gouvernement encouragera le développement de l'industrie pétrochimique. On proposera d'apporter des modifications à la Loi sur les banques afin de permettre aux Provinces d'accéder à la copropriété de banques. On proposera de modifier la Loi sur l'expansion des exportations pour favoriser encore davantage l'élargissement du commerce extérieur du Canada. On présentera des propositions afin d'assurer au Canada la haute main sur le secteur des systèmes informatiques. Vous serez appelés à étudier des amendements à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, laquelle a pour but de stimuler la concurrence.

Le perfectionnement et l'utilisation des techniques s'intègrent aux efforts que le Gouvernement entend consacrer à l'amélioration du rendement de l'économie nationale. Des mesures seront prises afin d'augmenter les fruits de la recherche et du progrès industriels, ainsi que l'innovation technologique au Canada.

Les connaissances scientifiques et leur application sont indispensables pour permettre au Canada de relever les défis qui se posent à lui, y compris ceux qui se présentent dans les domaines de l'alimentation, de l'énergie ou de l'industrie. Le but de la politique scientifique du Gouvernement est de favoriser l'acquisition ordonnée des connaissances scientifiques et l'usage planifié de la science et des techniques pour servir au mieux l'intérêt national. Le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie formulera une politique scientifique nationale et, à cet égard, son rôle consultatif sera accru et il jouira d'un plus grand pouvoir de coordination au sein du Gouvernement. On constituera deux nouveaux conseils habilités à accorder des subventions; l'un concernera les sciences sociales et les humanités et l'autre les sciences naturelles.

Le Gouvernement attache une grande importance à l'expansion régionale. C'est ainsi que bon nombre des mesures qui doivent être présentées au cours de cette session ont été discutées lors de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest; elles profiteront à toutes les régions du Canada. Les transports notamment jouent un rôle capital dans l'expansion régionale. Dans une perspective plus large, des mesures seront prises pour faire en sorte que la capacité des transports au pays serve, sûrement et efficacement, les objectifs nationaux du Gouvernement. D'autres mesures seront prises pour mettre fin à toute distinction injuste en matière de tarifs ferroviaires. Une nouvelle politique portuaire sera élaborée afin d'établir au Canada une organisation d'ensemble efficace en ce qui concerne les ports, dans un cadre propre à assurer la plus grande participation locale possible à la gestion et à l'amélioration des ports.

On prendra d'autres mesures pour accroître la production et l'emploi en assurant aux travailleurs un meilleur